

RCS : ST ETIENNE

Code greffe : 4202

Documents comptables

REGISTRE DU COMMERCE ET DES SOCIETES

**Le greffier du tribunal de commerce de ST ETIENNE atteste l'exactitude des informations
transmises ci-après**

Nature du document : Documents comptables (B-S)

Numéro de gestion : 2010 B 00709

Numéro SIREN : 522 905 025

Nom ou dénomination : AB GRENIER

Ce dépôt a été enregistré le 24/07/2019 sous le numéro de dépôt B2019/008697

DEPOT DES COMPTES ANNUELS

n° de dépôt : **B2019/008697**
n° de gestion : **2010B00709**
n° SIREN : **522 905 025 RCS Saint Etienne**

Le greffier du Tribunal de Commerce de Saint-Etienne certifie avoir procédé le 24/07/2019 à un dépôt annexé au dossier du registre du commerce et des sociétés de :

AB GRENIER - Société à responsabilité limitée
36 chemin Des Grands Garrets 42600 Montbrison -FRANCE-

date de clôture : 31/12/2018

Ce dépôt comprend les documents comptables prévus par la législation en vigueur.

Concernant les événements RCS suivants :
Dépôt des comptes annuels



712852

Désignation de l'entreprise SARL AB-GRENIERNéant ☐ *Adresse de l'entreprise 36 Chemin des Grands Garrets

42600 MONDBRIEN

Numéro SIRET * 5 2 2 9 0 5 0 2 5 0 0 0 2 2Durée de l'exercice en nombre de mois * 1 2Durée de l'exercice précédent * 1COPIE
Certifié ConformeExercice N clos le
3 1 1 2 2 0 1 8Exercice N-1 clos le
3 1 1 2 2 0 1 7

ACTIF

Brut
1Amortissements - Provisions
2Net
3Net
4

ACTIF IMMOBILISE

Immobilisations incorporelles	Fonds commercial *	010		012			
	Autres *	014	150	016	150		
Immobilisations corporelles *		028	34 564	030	14 985	19 578	13 480
Immobilisations financières * (1)		040	400	042		400	400
Total I (5)		044	35 114	048	15 135	19 978	13 880
STOCKS	Matières premières, approvisionnements, en cours de production *	050		052			
	Marchandises *	060		062			
Avances et acomptes versés sur commandes		064	342	066		342	342
Créances (2)	Clients et comptes rattachés *	068	140 779	070		140 779	69 147
	Autres * (3)	072	9 424	074		9 424	5 741
Valeurs mobilières de placement		080	53	082		53	52
Disponibilités		084	59 331	086		59 331	154 093
Charges constatées d'avance *		092	1 625	094		1 625	4 915
Total II		096	211 553	098		211 553	234 290
Total général (I+II)		110	246 667	112	15 135	231 532	248 170

PASSIF

Exercice N
NET 1Exercice N-1
NET 2

CAPITAUX PROPRES

Capital social ou individuel *	120	35 000	35 000
Ecart de réévaluation	124		
Réserve légale	126	3 500	100
Réserves réglementées *	130		
Autres réserves (dont réserve relative à l'achat d'oeuvres originales d'artistes vivants *)	131	41 780	10 759
Report à nouveau	134		
Résultat de l'exercice	136	39 437	47 365
Provisions réglementées	140		
Total I	142	119 717	93 224
Provisions pour risques et charges	154		
Total II	154		

DETTES (4)

Emprunts et dettes assimilées	156		
Avances et acomptes reçus sur commandes en cours	164		
Fournisseurs et comptes rattachés *	166	7 533	14 340
Autres dettes (dont comptes courants d'associés de l'exercice N :	169	45 967	140 606
Produits constatés d'avance	174		
Total III	176	111 815	154 946
Total général (I + II + III)	180	231 532	248 170

RENOUVOIS

(1) Dont immobilisations financières à moins d'un an	193		(4) Dont dettes à plus d'un an	195	
(2) Dont créances à plus d'un an	197		(5) Coût de revient des immobilisations acquises ou créées au cours de l'exercice *	182	11 628
(3) Dont comptes courants d'associés débiteurs	199		Prix de vente hors TVA des immobilisations cédées au cours de l'exercice *	184	

* Des explications concernant cette rubrique figurent dans la notice n° 2033-NOT.

②

COMPTE DE RÉSULTAT SIMPLIFIÉ DE L'EXERCICE (en liste)

DGFIP N° 2033-B 2019

Page 24

Formulaire obligatoire (article 302 Septies
A du Code Général des Impôts)

Désignation de l'entreprise SARI AB-GRENIER

Néant *
Exercice N clos le 13 1 1 2 2 0 1 8
Exercice N-1 clos le 13 1 1 2 2 0 1 7

A - RÉSULTAT COMPTABLE

PRODUITS D'EXPLOITATION	Ventes de marchandises *		dont export et livraisons intracommunautaires		209			210				
	Production vendue	biens			215			214				
		services *			217			218		412	441	386 959
	Production stockée *		(Variation du stock en produits intermédiaires, produits finis et en cours de production)					222				
	Production immobilisée *							224				
	Subventions d'exploitation reçues							226				
	Autres produits							230		1 023		6
Total des produits d'exploitation hors T.V.A. (I)								232		413 463	386 964	
CHARGES D'EXPLOITATION	Achats de marchandises * (y compris droits de douane)							234				
	Variation de stock (marchandises) *							236				
	Achats de matières premières et autres approvisionnements * (y compris droits de douane)							238				
	Variation de stock (matières premières et approvisionnement) *							240				
	Autres charges externes * :		(dont crédit bail : - mobilier - immobilier)					242		191 293	178 225	
	Impôts, taxes et versements assimilés		(dont taxe professionnelle CFE et CVAE *		243		789	244		6 449	6 615	
	Rémunérations du personnel *							250		127 207	107 955	
	Charges sociales (cf. renvoi 380)							252		39 746	35 103	
	Dotations aux amortissements *							254		5 530	3 530	
	Dotations aux provisions							256				
	Autres charges	dont provisions fiscales pour implantations commerciales à l'étranger *				259			262	1		23
		dont cotisations versées aux organisations syndicales et professionnelles				260						
Total des charges d'exploitation (II)								264		370 226	331 450	
1 - RÉSULTAT D'EXPLOITATION (I - II)								270		43 237	55 514	
PRODUITS ET CHARGES DIVERS	Produits financiers							280		226	385	
	Produits exceptionnels							290		1 282		
	Charges financières							294		430		
	Charges exceptionnelles	dont amortissement des souscriptions dans des PME innovantes (art 217 octies)				347		300				
		dont amortissement exceptionnel de 25% des constructions nouvelles (art 39 quinquies D)				348						
	Impôts sur les bénéfices *							306		4 878	8 534	
	2 - BÉNÉFICE OU PERTE : Produits (I+III+IV) - Charges (II+V+VI+VII)								310		39 437	47 365
B - RÉSULTAT FISCAL		Reporter le bénéfice comptable col. 1, le déficit comptable col. 2						312		39 437	314	
Régime des Rétentions	Rémunérations et avantages personnels non déductibles *							316				
	Amortissements excédentaires (art. 39-4 C.G.I.) et autres amortissements non déductibles							318				
	Provisions non déductibles *							322				
	Impôts et taxes non déductibles * (cf. page 7 de la notice 2033.not)							324		6 250		
	Divers*, dont intérêts excédentaires des cpts-cts d'associés				247		écarts de valeurs liquidatives sur OPCVM*	248				
	Fraction des loyers versés dans le cadre d'un crédit bail immobilier et de levée d'option						(Part de loyers dispensés de réintégration)	249				
	Charges afférentes à l'activité relevant du régime optionnel de taxation au tonnage des entreprises de transport maritime							998				
	Résultat fiscal afférent à l'activité relevant du régime optionnel de taxation au tonnage des entreprises de transport maritime							999				
Déductions	Produits afférents à l'activité relevant du régime optionnel de taxation au tonnage des entreprises de transport maritime										997	
	Entreprise nouvelles (44. sexies)	986	Zone franche urbaine (44. octies et octies A)	987		Zones de restructuration de la défense (44. tendecies)	127		Zones de revitalisation rurales (44. quinquies)	138		
	Reprise d'entreprises en difficulté (44. septies)	981	Jeune entreprise innovante (44. sexies A)	989		Bassins d'emploi à redynamiser (art. 44. duodecies)	991		Pôles de compétitivité hors CICE (art. 44. undecies)	990		
	Divers dont ZFA (44. quaterdecies)	345	Investissements outre-mer	344		Créance due au report en arrière du déficit	346		Bassins urbains à dynamiser-BUD (art. 44. sexdecies)	992		
	"Déduction exceptionnelle (art 39 decies)"				655						350	
											6 096	
	RÉSULTAT FISCAL AVANT IMPUTATION DES DÉFICITS ANTÉRIEURS					Bénéfice col. 1		352		40 021	354	
Déficits	Déficit de l'exercice reporté en arrière : (Entreprises I.S. seulement)							356				
	Déficits antérieurs reportables : *		dont imputés sur le résultat :							360		
RÉSULTAT FISCAL APRES IMPUTATION DES DÉFICITS					Bénéfice col. 1	Déficit col. 2	370		40 021	372		

Désignation de l'entreprise : SARL AB-GRENIER

31/12/2018

Détail des réintégrations diverses		
Pénalités Urssaf		430
Total des réintégrations diverses	330	430

Détail des déductions diverses		
Crédit d'impôt pour la compétitivité et l'emploi (CICE)		4 724
CREDIT IMPOT MECENAT		300
CREDIT IMPOT APPRENTISSAGE		1 072
Total des déductions diverses	350	6 096

EXEMPLAIRE A CONSERVER PAR LE DECLARANT

ANNEXE

Exercice du 01/01/2018 au 31/12/2018

Annexe au bilan avant répartition de l'exercice, dont le total est de 231 531.91 Euros et au compte de résultat de l'exercice présenté sous forme de liste, dont le chiffre d'affaires est de 412 440.59 Euros et dégageant un bénéfice de 39 437.18 Euros.

L'exercice a une durée de 12 mois, couvrant la période du 01/01/2018 au 31/12/2018.

Les notes et les tableaux présentés ci-après, font partie intégrante des comptes annuels.

- REGLES ET METHODES COMPTABLES -

(PCG Art. 831-I/1)

Permanence des méthodes

Les méthodes d'évaluation retenues pour cet exercice n'ont pas été modifiées par rapport à l'exercice précédent.

Informations relatives au CICE

Il a été comptabilisé en déduction des frais de personnel un produit à recevoir relatif à l'application du CICE (crédit d'impôt compétitivité emploi) pour un montant de 4 724 €. La société n'a demandé aucun préfinancement au titre de ce mécanisme.

L'utilisation du CICE dans l'entreprise

Le CICE a pour objet le financement de l'amélioration de la compétitivité des entreprises. Au titre de l'année civile écoulée, nous avons dégagé un crédit d'impôt de 4 724 €, que nous avons affecté principalement à des efforts en matière de :

Description des efforts	Montant
- investissement :	
- recherche :	
- d'innovation :	
- formation :	
- recrutement :	
- prospection de nouveaux marchés :	
- transition écologique et énergétique :	
- reconstitution des fonds de roulement :	4 724
Total	4 724

Il n'a donc permis ni de financer une hausse de la part des bénéfices distribués, ni d'augmenter les rémunérations des dirigeants.

ANNEXE

Exercice du 01/01/2018 au 31/12/2018

- COMPLEMENT D'INFORMATIONS RELATIF AU BILAN -

Etat des immobilisations

	Valeur brute début d'exercice	Augmentations	
		Réévaluations	Acquisitions
Autres postes d'immobilisations incorporelles	150		
Installations techniques, Matériel et outillage industriel	7 151		6 746
Installations générales agencements aménagements divers	14 499		
Matériel de bureau et informatique, Mobilier	4 690		4 883
TOTAL	26 340		11 628
Prêts, autres immobilisations financières	400		
TOTAL	400		
TOTAL GENERAL	26 890		11 628

	Diminutions		Valeur brute en fin d'exercice	Réévaluation Valeur d'origine fin exercice
	Poste à Poste	Cessions		
Autres immobilisations incorporelles			150	150
Installations techniques, Matériel et outillage industriel		525	13 372	13 372
Installations générales agencements aménagements divers			14 499	14 499
Matériel de bureau et informatique, Mobilier		2 880	6 692	6 692
TOTAL		3 405	34 564	34 564
Prêts, autres immobilisations financières			400	400
TOTAL			400	400
TOTAL GENERAL		3 405	35 114	35 114

Etat des amortissements

Situations et mouvements de l'exercice	Montant début d'exercice	Dotations de l'exercice	Diminutions Reprises	Montant fin d'exercice
Autres immobilisations incorporelles	150			150
Installations techniques, Matériel et outillage industriel	2 310	2 274	525	4 059
Installations générales agencements aménagements divers	7 600	1 451		9 051
Matériel de bureau et informatique, Mobilier	2 950	1 805	2 880	1 875
TOTAL	12 860	5 530	3 405	14 985
TOTAL GENERAL	13 010	5 530	3 405	15 135

ANNEXE

Exercice du 01/01/2018 au 31/12/2018

Ventilation des dotations de l'exercice	Amortissements linéaires	Amortissements dégressifs	Amortissements exceptionnels	Amortissements dérogatoires	
				Dotations	Reprises
Instal.techniques matériel outillage indus.	2 274				
Instal.générales agenc.aménag.divers	1 451				
Matériel de bureau informatique mobilier	1 805				
TOTAL	5 530				
TOTAL GENERAL	5 530				

Etat des provisions

Etat des échéances des créances et des dettes

Etat des créances	Montant brut	A 1 an au plus	A plus d'1 an
Autres immobilisations financières	400	400	
Autres créances clients	140 779	140 779	
Impôts sur les bénéfices	9 210	9 210	
Taxe sur la valeur ajoutée	214	214	
Charges constatées d'avance	1 625	1 625	
TOTAL	152 228	152 228	

Etat des dettes	Montant brut	A 1 an au plus	De 1 à 5 ans	A plus de 5 ans
Fournisseurs et comptes rattachés	7 533	7 533		
Personnel et comptes rattachés	13 969	13 969		
Sécurité sociale et autres organismes sociaux	19 606	19 606		
Taxe sur la valeur ajoutée	24 100	24 100		
Autres impôts taxes et assimilés	484	484		
Groupe et associés	45 967	45 967		
Autres dettes	156	156		
TOTAL	111 815	111 815		

Composition du capital social

(PCG Art. 831-3 et 832-13)

Différentes catégories de titres	Valeurs nominales en euros	Nombre de titres			
		Au début	Créés	Remboursés	En fin
Parts sociales	10.0000	3 500			3 500

Disponibilités en Euros

Les liquidités disponibles en caisse ou en banque ont été évaluées pour leur valeur nominale.

Charges à payer

Montant des charges à payer incluses dans les postes suivants du bilan	Montant
Dettes fournisseurs et comptes rattachés	798
Dettes fiscales et sociales	19 832
Total	20 630

ANNEXE

Exercice du 01/01/2018 au 31/12/2018

Charges et produits constatés d'avance

Charges constatées d'avance	Montant
Charges d'exploitation	1 625
Total	1 625

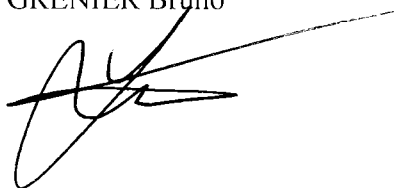
- COMPLEMENT D'INFORMATIONS RELATIF AU COMPTE DE RESULTAT -

Rémunération des dirigeants

(PCG Art. 831-3, 832-12, 832-13)

Rémunérations allouées aux membres des organes de direction ou de gérance	Montant
	37 972
Total	37 972

Le 31/03/2019
Gérant GRENIER Bruno



AB GRENIER
Société à responsabilité limitée
au capital de 35 000 euros
Siège social : 36 Chemin Des Grands Garrets
42600 MONTBRISON
522 905 025 RCS ST ETIENNE

ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE ANNUELLE DU 28 JUIN 2019

AFFECTATION DU RESULTAT DE L'EXERCICE CLOS LE 31 DECEMBRE 2018

RESOLUTION PROPOSEE ET ADOPTEE

DEUXIEME RESOLUTION - Affectation du résultat

L'assemblée générale décide d'affecter le bénéfice de l'exercice s'élevant à 39 437,18 euros de la manière suivante :

Section 1 – Origine

- Résultat bénéficiaire de l'exercice :	39 437.18 euros
Solde « autres réserves » :	41 779.55 euros

Section 2 – Affectation

- A titre de dividendes, soit.....	8 097,00 euros,
- Sur les autres réserves soit.....	31 340.18 euros,
Solde « autres réserves » soit.....	73 119.73 euros,

SECTION N° 3 - Montant - Mise en paiement - Régime fiscal du dividende

Le dividende unitaire est donc de 2,31 euros.

L'associé unique déclare être informé que :

- Depuis le 1^{er} janvier 2018, les revenus distribués supportent dès leur versement un prélèvement forfaitaire unique (PFU ou « flat tax ») de 30%, soit 12.8% au titre de l'impôt sur le revenu et 17.2% de prélèvements sociaux,
- Peuvent demander à être dispensées du prélèvement de 12.8% au titre de l'impôt sur le revenu les personnes physiques appartenant à un foyer fiscal dont le revenu fiscal de référence de l'avant dernière année est inférieur à 50 000 € (contribuables célibataires, divorcés, veufs) ou 75 000 € (contribuables soumis à une imposition commune) ; la demande de dispenses doit être formulée, sous la responsabilité de l'associé, au plus tard le 30 novembre de l'année précédant le paiement du dividende,
- L'option pour une imposition du dividende au barème progressif reste possible et doit être indiquée sur la déclaration de revenus ; dans ce cas, le prélèvement forfaitaire de 12.8 % sera déduit de l'impôt dû. L'abattement de 40% sera maintenu mais les prélèvements sociaux seront assis sur le montant avant abattement.

Le dividende en numéraire sera mis en paiement au siège social à compter du 17 juin 2019.

Ce dividende est éligible, pour les personnes physiques fiscalement domiciliées en France, à la réfaction prévue à l'article 158, 3-2° du Code général des impôts

L'assemblée reconnaît avoir été informée de la faculté offerte aux personnes physiques fiscalement domiciliées en France, dont les dividendes perçus sont éligibles à cette réfaction, d'opter pour l'assujettissement de ces revenus à un prélèvement forfaitaire libératoire prévu à l'article 117 Quater du Code général des impôts.

L'associé unique reconnaît avoir été informé qu'en application de l'article L.131-6 alinéa3 du Code de la sécurité sociale, les dividendes perçus par l'associé qui a le statut TNS dans la société, son conjoint ou le partenaire auquel il est lié par un pacte civil de solidarité ou ses enfants mineurs non émancipés, sont assujettis :

- A prélèvements sociaux pour la fraction des dividendes qui n'excède pas une somme égale à 10% du montant du capital social majoré des primes d'émission et du solde moyen annuel du compte courant,
- A cotisations et contributions sociales TNS sur la fraction des dividendes qui excède une somme égale à 10% du montant du capital social majoré des primes d'émission et du solde moyen annuel de son compte courant.

Il a été précisé que, conformément à l'article 25 VI de la loi n° 2014-626 du 18 juin 2014, ces dispositions ainsi que celles de l'article L.131-6-2 du Code de la sécurité sociale sont applicables aux cotisations et aux contributions de la sécurité sociale dues au titre des périodes courant à compter du 1^{er} Janvier 2015.

Cette option doit être effectuée lors de chaque encaissement. Elle est irrévocable et ne peut être exercée a posteriori

Cette résolution, mise aux voix, est adoptée à l'unanimité

Section 4 - Rappel des dividendes distribués

L'assemblée générale prend acte de ce que les sommes distribuées à titre de dividendes au titre des trois exercices précédents, ont été les suivantes :

Exercice	Revenus éligibles à l'abattement		Revenus non éligibles à l'abattement
	Dividendes	Autres revenus distribués	
2017	12 944		
2016	0		
2015	0		

Cette résolution, mise aux voix, est adoptée à l'unanimité.

Pour copie certifiée conforme,

La gérance

